



République et canton de Genève

Commune de Cologny

Dans sa séance du 10 mai 2017, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

le Conseil municipal décide à l'unanimité (17 voix)

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 60 000 F pour couvrir les travaux en cours de réalisation sur le crédit destiné à financer le remplacement du collecteur EC au chemin de Ruth, tronçon compris entre le chemin de Ruth 75 et le chemin du Pré-Langard 4.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 28 janvier 2016.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 29 juin 2017.

Cologny, le 18 mai 2017

Le Président du Conseil municipal :

Alain GERVAIX